

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielaclette@orange.fr

**Arrêté municipal n°2024-037 en date du 30/09/2024 portant sur la réglementation du stationnement place du 8 mai 1945**

**Le Maire de la commune de LA CELLETTE ;**

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 relatifs aux pouvoirs de police et de circulation des Maires.

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;

**VU** le code de la propriété des personnes publiques,

**VU** la demande de L'AMT de Sainte-Sévère et du Club RMC D'Ardenes, pour le stationnement de véhicules de collection sur la place du 8 mai 1945 le dimanche 6 octobre 2024 de 10H à 18H, en date du 26 septembre 2024.

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité.

**ARRÊTE :****ARTICLE 1 :**

**LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 DE 10 H A 18H, LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945 SERA INTERDIT**, excepté pour les propriétaires des véhicules de collection.

**ARTICLE 2 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**ARTICLE 3 :**

Tout véhicule se trouvant en stationnement interdit par le présent arrêté pourra être placé en fourrière.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la Place.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Châtelus-Malvaleix, Monsieur le Maire de La Commune de La Cellette sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

A LA CELLETTE, le 30/09/ 2024

M. Camille CARCAT

P.O.  
M. CHAUFFETTE  
Maire Adjoint

Le Maire